



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 02 avril 2024 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers Denis Viel, Gaëtan Gagné, Rodrigue Boulianne, Jean-Marie Kabera Léo Lepage-St-Amand et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général et Guylain Raymond directeur des loisirs.

1- Ouverture

Mme la Mairesse, Odile Roy, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 04 mars 2024
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Facture Stantec #1873276 / Réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste
- 8- Facture des Compteurs Lecomte
- 9- Résolution – Rang Ferdinand Heppell Sud
- 10- Servitude de drainage souterrain et de non-construction - Ruisseau D'Anjou
- 11- Avis de motion - Abrogation des règlements: 232-18, 234-18 et 249-20
- 12- Coûts admissibles au Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL)
- 13- Confirmer l'acceptation du transfert du contrat, Matrec a acquis Fusion Environnement
- 14- CCU – Développement du terrain de Gilles Chabot
- 15- Appui à la municipalité de Val-Alain
- 16- Patinodrome Production – Activité dans l'aréna – estimée 3 673.45 \$
- 17- Projet de Lulu la Libellule – Faucus
- 18- Mois de mai, mois de l'autisme
- 19- Dons
- 20- Affaires nouvelles
 - 20.1 Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)
 - 20.2 Appui pour une demande de subvention de Faucus
- 21- Correspondances
- 22- Période de questions
- 23- Levée de la séance

2024-04-061

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'adopter l'ordre du jour tel que lu avec ajout aux affaires nouvelles.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

18 citoyens dans la salle;

Mme Marie-Pierre Guénette; problème avec la Coulée à Welley, état du chemin problématique dû au dégel successif.

M André Voyer; même problématique avec le chemin de la Route du Rg 2, il aurait brisé son véhicule.

2024-04-062

4- Adoption des procès-verbaux du 04 mars 2024

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter le procès-verbal du 4 mars 2024.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption de la liste des comptes

2024-04-063

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera d'adopter la liste des comptes au montant de 85 904.13 \$ et d'en autoriser le paiement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Guylain Raymond résume son rapport du mois en loisirs;

6.2 Dossiers des élus

- Léo Lepage-St-Amand : MADA, une rencontre a eu lieu, les travaux sont en cours pour la collecte de données et pour la présentation du rapport à venir;
- Réjean Gagné : AJC; réunion hier dont le principal sujet était la préparation du souper au homard; Pour le CCU le sujet est à venir dans la présente réunion; Pour la CDC la réunion est mercredi.
- Denis Viel; OMH, réunion à venir, pour Faucus la réunion est jeudi prochain, l'activité organisée pour les jeunes à Pâques a bien été;
- Jean-Marie Kabera : pas de rencontre
- Rodrigue Boulianne; pour la Seigneurie Mon Toit le rapport financier pour 2023 est Ok, ils finissent même avec un petit profit, le problème va être cette année si les deux unités qui sont libres ne trouvent pas preneur, porte ouverte à venir; Pour la salle de quilles, la saison termine ce mois-ci, l'année a très bien été; Fait l'annonce du gala de musique le 21 avril à la Polyvalente de Causapscal.

6.3 Dossiers MRC

- Odile Roy : Le PV du 14 mars de la MRC sera envoyé aux conseillers cette semaine : Pour ce qui est de la quincaillerie, une rencontre est prévue le 12 avril, nous allons vous tenir au courant.

7- Facture Stantec #1873276 / Réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste

2024-04-064

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'autoriser le paiement de la facture no 1873276 de la firme STANTEC, inc., pour la somme de 52,695.92 \$ incluant les taxes

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-04-065 8- Facture des Compteurs Lecomte
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser le paiement de la facture no 64644 de Les Compteurs Lecomte, pour la somme de 7 298.76 \$ incluant les taxes

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-04-066 9- Résolution – Rang Ferdinand Heppell Sud
ATTENDU le dossier d'expropriation entrepris par la Ville de Causapscal dans le dossier de cour numéro SAI-Q-253571-2101;
ATTENDU QUE le Tribunal administratif du Québec a rendu un jugement le 16 novembre 2023 dans ce dossier;
ATTENDU QU'en fonction de ce jugement et en tenant compte de l'indemnité provisionnelle déjà versée, le montant total qui doit être versé à la Ville par l'expropriée est de 8 141,15 \$, incluant les intérêts au taux légal jusqu'au 15 mars 2024;
ATTENDU QUE le versement de cette somme représente le règlement complet et définitif du dossier de cour numéro SAI-Q-253571-2101;
ATTENDU QUE le paiement doit s'effectuer dans le compte en fidéicomis des procureurs de la Ville;
EN CONSÉQUENCE,
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand :

D'ACCEPTER la Transaction et Quittance intervenue entre les parties (annexe A);

D'AUTORISER le directeur général de la Ville de Causapscal et Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l. à signer la Transaction et Quittance au nom de la Ville;

D'AUTORISER Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l. à recevoir le montant requis dans son compte en fidéicomis pour remise ensuite à la Ville lors de la confirmation que la Transaction et Quittance est signée et respectée.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-04-067 10- Servitude de drainage souterrain et de non-construction - Ruisseau D'Anjou
Considérant le dossier numéro 6 2023 04046, du MTQ;
Considérant l'offre présentée par le ministère des Transports du Québec (MTQ), moyennant le versement d'une indemnité de 376 \$, pour le terrain hors emprise, ainsi qu'une servitude, pour le drainage souterrain et de non-construction, faisant partie du lot #4 810 273, d'une superficie de 189.9 m²;
Considérant que les démarches requises et les coûts afférents sont à la charge du ministère des Transports;
Considérant qu'un immeuble faisant partie du domaine public d'une municipalité est inaliénable au sens du Code civil du Québec;
En conséquence;
Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel :

De retirer le caractère d'utilité publique à la partie du lot 4 810 273, d'une superficie de 189.9m², requise par le MTQ;

D'accepter l'offre du MTQ pour la servitude moyennant le versement de l'indemnité de 376 \$;

D'autoriser le directeur général de la Ville pour signer l'entente proposée par le Ministère Et tous documents nécessaires à la réalisation de la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 11- Avis de motion - Abrogation des règlements: 232-18, 234-18 et 249-20
Avis de motion Monsieur le conseiller Denis Viel, donne avis de motion que dans une séance ultérieure, sera adopté un règlement d'abrogation pour les règlements :
232-18; autorisant une dépense de 141 815 \$, pour la réfection d'un passage à niveau;
234-18; autorisant une dépense de 700 000\$, pour la réfection de la rue d'Anjou;
249-20, autorisant une dépense de 1 263 000\$, pour la construction de la passerelle;

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 12- Coûts admissibles au Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL)
Attendu que la reddition de comptes pour les municipalités bénéficiant d'une subvention du Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien;
Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 304 652 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023 ;
Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;
Attendu que les montants affectés à l'entretien des routes locales 1 et 2 sont répartis ainsi :
- Dépenses de fonctionnement :
- Entretien d'hiver : _____ 626 553 \$
 - Entretien d'été :
 - Systèmes de sécurité : _____ 100 830 \$
 - Chaussées pavées – entretien préventif : _____ 0 \$
 - Chaussées pavées – entretien palliatif : _____ 10 120 \$
 - Chaussées en gravier – entretien préventif : _____ 0 \$
 - Chaussées en gravier – entretien palliatif : _____ 10 000 \$
 - Système de drainage : _____ 9 000 \$
 - Abords de routes : _____ 3 857 \$Total des dépenses relatives à l'entretien d'été : _____ 133 807 \$
 - Dépenses d'investissement :
 - Relatif à l'entretien d'hiver : _____ 690 683 \$
 - Relatif à l'entretien d'été : _____ 3 942 \$
 - Total des coûts: _____ 1 454 985\$

En conséquence :

- 2024-04-068 Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, que la ville de Causapsal atteste la véracité des frais encourus admissibles pour l'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2 et informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif

des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 13- Confirmer l'acceptation du transfert du contrat, Matrec a acquis Fusion Environnement
Considérant que la Ville de Causapscal a octroyé son contrat de collecte des matières résiduelles à l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. – Fusion environnement Inc. ;
Considérant que l'entreprise GEL Environmental division Matrec a fait l'acquisition de l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion environnement) ;
Considérant que l'entreprise GEL Environmental division Matrec confirme qu'elle honorera le contrat de collecte des matières résiduelles de l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion environnement) pour toute la durée du présent contrat ;

En conséquence,

2024-04-069

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le document qui autorise le transfert du contrat de collecte des matières résiduelles de l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement) à GEL Environmental Inc. (Matrec) sur la base :

- 1) De la résolution d'adjudication de contrat de collecte des matières résiduelles 2023-2024 à l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement);
- 2) Des prix soumis par l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement);
- 3) Des avis de changement signés par le représentant de 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement);
- 4) Du devis de collecte des matières résiduelles 2023-2024;
- 5) Des addendas produits pendant l'appel d'offres de collecte des matières résiduelles 2023-2024

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 14- CCU – Développement du terrain de Gilles Chabot
Considérant que le 20 janvier 2024, M. Gilles Chabot et Jérémy Chabot pour Transport Jérémy Chabot, a déposé une demande de modification du Règlement de zonage n° 74-2002 afin de permettre l'usage « Commerce X – Service de réparation de véhicules » à l'intérieur de la zone 202 Af;

Considérant que l'usage « Commerce X – Service de réparation de véhicules » à l'intérieur de la zone 202 Af identifiée au Plan de zonage S.A. 7018-52.2-2002.

Considérant que le requérant veut utiliser son terrain du n°lot 6 456 807 pour se construire un garage de 12,20 m (40'-0") x 18.28 m (60'-0") pour l'entretien de ses propres camions de transports et, éventuellement, y construire une habitation;

En conséquence :

2024-04-070

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné :

D'entériner le refus, du CCU pour la demande de modification du Règlement de zonage n° 74-2002 afin de ne pas permettre l'usage « Commerce X – Service de réparation de véhicules » à l'intérieur de la zone 202 Af;

Que le conseil recommande de procéder à une demande de permis conforme pour une habitation résidentielle unifamiliale isolée et d'un bâtiment accessoire, comme l'autorise la présente réglementation.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15- Appui à la municipalité de Val-Alain

Attendu que la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

Attendu que 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

Attendu qu'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

Attendu que le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

Attendu que le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE, L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

Attendu que le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

Attendu que sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

Attendu que la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

Attendu que la Municipalité de Val-Alain a accordé des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

Attendu que la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

Attendu qu'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

Attendu que le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

Attendu qu'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

Attendu que la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

Attendu que ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

Attendu que la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

Attendu que la Ville de Causapsca est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-071

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera que le conseil de la Ville de Causapsca :

Appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;

- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay; - aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16- Patinodrome Production – Activité dans l'aréna – estimée 3 673.45 \$
Remis à la prochaine réunion

17- Projet de Lulu la Libellule – Faucus

Attendu que le Site patrimonial de pêche Matamajaw a inauguré en juin 2023 une nouvelle exposition permanente, qui s'adresse aux adolescents et aux adultes;

Attendu que le site désire bonifier l'exposition pour créer un parcours destiné spécialement aux enfants sous la forme d'une chasse au trésor avec un personnage plus adapté à leur tranche d'âge;

Attendu que les objectifs visés sont :

- 1) Promotion de l'histoire et du patrimoine de la pêche et du saumon de l'Atlantique unique à notre région;
- 2) Augmentation de l'achalandage régional de l'unique institution muséale agréée de la Matapédia;
- 3) Rejoindre une clientèle familiale;
- 4) Proposer une première visite au musée qui sera autant ludique qu'informative à une clientèle jeunesse;
- 5) Mettre en valeur les patrimoines immatériel, bâti, archéologique et historique du Site patrimonial de pêche Matamajaw.

2024-04-072

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'appuyer le projet présenté par la directrice du site patrimonial de pêche Matamajaw, Mme Édith Ouellette, et de leur offrir le support de la Ville pour la réalisation de ce projet.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-04-073 18- Mois de mai, mois de l'autisme
Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de nommer le mois de mai, mois de l'autisme, en soutien à l'équipe de la DITSA de la Vallée de la Matapédia.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19- Dons
Pas de dons

20- Affaires nouvelles

20.1 Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

Attendu que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

Attendu que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

Attendu que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

Attendu que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

Attendu que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29% depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

Attendu que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

Attendu que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

Attendu que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT ;

2024-04-074

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné :

Que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.2 Demande d'appui pour Faucus

Considérant Le prix du patrimoine Culture Bas-Saint-Laurent (CBSL) qui a pour objectif de souligner les projets et les actions qui contribuent au rayonnement des patrimoines bas-laurentiens et qui participent à la sensibilisation aux enjeux inhérents à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine auprès de la population et du milieu municipal;

Considérant que ce prix vise à récompenser des initiatives liées au patrimoine immobilier qui se démarquent par la qualité de l'intervention d'entretien, de requalification, de conservation, de sensibilisation, et de protection ou de mise en valeur;

2024-04-075

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'appuyer le dépôt de la candidature du site patrimonial de pêche Matamajaw, par la directrice Mme Édith Ouellette, pour le prix du patrimoine Culture Bas-Saint-Laurent (CBSL).

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24 Correspondance

Pas de correspondance

25 Période de questions

18 citoyens dans la salle;

M. Mario Lavoie pose des questions sur le nouvel employé qui vient d'Amqui et sur la disponibilité de la convention collective.

M. Lacasse se plaint des conditions des chemins dans le rg2.

M. Arsenault, questionne l'état de la route du RgA et remercie le conseil pour la façon dont il gère le dossier de la quincaillerie

M. Mario Coté questionne le fait qu'il n'y a pas eu de cueillette des bacs bruns chez lui, pourtant la modification au contrat a été faite suite à sa demande et est en place, triste qu'il ne soit pas venu avant s'en plaindre. Ce plaint aussi de l'état de la 132 entre Causapsal et Lac-au-Saumon. Questionne le fait de ne pas avoir mis des employés sur le chômage étant donné le peu de neige.

M. Louis Marie D'Anjou veut poser des questions et ne pose pas ses questions, il questionne la durée de la période de questions, et ne répond pas à la demande de la Mairesse, de poser ces questions.

26 Levée de la séance

2024-04-076

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de lever la séance.